

GUIDE PRATIQUE

Créer sa Micro-Crèche

C'est quoi une micro-crèche ?

Qui peut créer une micro-crèche ?

Quelles sont les démarches administratives ?

Comment fixer les tarifs ?

Quelle rentabilité pour une micro-crèche ?

Guide
pratique

SOMMAIRE

Un mot sur l'auteur	2
Introduction	5
A) Pourquoi la micro-crèche ?	5
B) Le concept	5
C) Qui peut créer une micro-crèche ?	6
D) Où peut-on créer une micro-crèche ?	6
E) Quelles sont les démarches administratives à mener ?	6
1) Un dossier de candidature	6
2) A qui adresser le dossier	7
3) Un agrément.....	7
F) Qui encadre les enfants ?	7
G) Qui gère la micro-crèche ?	8
H) Comment est fixé le tarif pour l'accueil des enfants ?	8
1) Fonctionnement en mode Prestation de Service Unique (PSU).....	8
2) Fonctionnement en mode Prestation Accueil Jeune Enfant : Complément Mode de Garde (PAJE CMG)	8
I) Où trouver les financements ?	8
J) Pourquoi choisir la micro-crèche ?	9
1) Les avantages pour le porteur de projet	9
2) Les avantages pour les parents	9

Un mot sur l'auteur

Thierry BOTULI BOLA, Directeur Général du Groupe BEBENOU, créateur et gestionnaire des micro-crèches Bébénou, est aussi consultant-formateur et spécialiste des micro-crèches. Il est diplômé en Master Vente, option Marketing Stratégique et est par ailleurs titulaire d'une Maîtrise en Perfectionnement à la Gestion des Affaires de l'Institut des Administrations des Entreprises de Bordeaux. Il a débuté sa carrière par un parcours de commercial auprès de différentes entreprises.

Depuis 2009, il consacre la suite de sa carrière à offrir un accueil de qualité aux enfants accueillis dans les structures d'accueil petite enfance. Ce revirement professionnel est la conséquence d'un déclic lié à la naissance de son fils la même année. Ainsi, suite à l'impossibilité de trouver une place en crèche pour celui-ci, naît ce désir de se lancer dans le domaine. Il est engagé très activement dans le fonctionnement de ses établissements. Pour Thierry BOTULI BOLA, il s'agit d'une vraie vocation.

Thierry BOTULI BOLA
Directeur Général du Groupe BEBENOU
Consultant formateur spécialiste des Micro-crèches
Directeur de publication des éditions BEBENOU

Présentation de nos ouvrages

ETUDE DE BESOINS : Comment réussir son étude de besoins ? Comment la réaliser ? Quelle méthode et outils utiliser ?

Type de document : modèle commenté, 20 pages, sous format PDF - Tarif : 62 euros

Comment réaliser son étude de besoins ? Quelle méthode utiliser ? Comment analyser à la fois l'offre existante en matière de structures d'accueil et l'attente réelle des familles souhaitant faire garder leur(s) enfant(s) ? Vous ne savez pas par où commencer, ni quels axes traiter ou tout simplement comment vous organiser ? Afin de répondre à ces questions nous vous proposons ce modèle commenté, tiré d'une étude réelle réalisée pour la création de la micro-crèche BEBENOU à Albi, (www.bebenou.fr) que nos consultants ont retravaillée et retraitée de manière à en faire un ouvrage pédagogique et pratique.

De l'introduction à la conclusion, en passant par le questionnaire, chaque partie est accompagnée de commentaires précis vous permettant de bâtir à votre tour une étude de besoins. Ainsi vous découvrirez comment axer votre travail de sorte à en faire ressortir toute la pertinence, et également comment mettre en exergue le besoin réel des familles et l'offre existante en matière d'espace d'accueil.



RENTABILITE FINANCIERE : Combien ça rapporte au porteur de projet ? Quelle rémunération pour le gestionnaire ? Combien cela coûte de créer sa micro-crèche ?

Type de document : modèle commenté, 18 pages, sous format PDF - Tarif : 62 euros

Vous souhaitez créer une micro-crèche et vous désirez en connaître la rentabilité ? Financièrement vous ne savez pas combien cela va vous coûter et encore moins combien vous pouvez espérer en retirer ? Quelle rémunération en obtiendrez-vous ? Au bout de combien de temps ? Ce sont des interrogations tout à fait légitimes et qu'il convient de se poser avant de se lancer dans la création de sa micro-crèche. Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous proposons cet ouvrage qui vous permettra dans un premier temps de découvrir comment est-ce qu'une étude financière doit être menée. Basé sur des chiffres réels, ce modèle commenté montre pas à pas comment bâtir votre propre analyse. Véritable outil pédagogique vous pourrez dans un second temps vous en inspirer afin de réaliser vos propres budgets et comptes de résultats prévisionnels. Ce travail très important vous permettra par la suite de pouvoir démarcher de potentiels partenaires financiers (CAF, Banque...).



Modèle de Projet pédagogique pour micro-crèche

Type de document : modèle à personnaliser, 15 pages, sous format Word - Tarif : 42 euros

Ça y est, vous vous êtes lancés dans la création d'une micro-crèche. Avant d'entreprendre toutes les démarches administratives il convient de définir les objectifs et axes pédagogiques de votre micro-crèche. Le Projet pédagogique c'est ce qui va différencier votre micro-crèche d'une autre. Que vous fassiez un choix thématique, en décidant de privilégier l'écologie par exemple, ou encore que votre projet pédagogique porte sur des valeurs fortes comme l'épanouissement des enfants accueillis, la démarche est la même. A cet effet nous vous proposons un document qui vous permettra de retranscrire sous forme écrite le projet pédagogique de votre structure. Ce document est un modèle à personnaliser, qui vous permettra d'organiser et de structurer la rédaction du dit projet pédagogique. Cet outil a l'avantage de vous faciliter la tâche puisque vous n'aurez qu'à compléter les espaces vides, ou éventuellement à rajouter des écrits. Vous pourrez ainsi gagner du temps et vous concentrer sur les autres axes de la création de votre micro-crèche. Ce document sera à insérer dans votre dossier de demande d'agrément.



Modèle de Règlement de fonctionnement pour micro-crèche

Type de document : modèle à personnaliser, 10 pages, sous format Word - Tarif : 42 euros

Le règlement de fonctionnement est destiné, comme son nom l'indique, à définir les modalités de fonctionnement de votre structure, comme par exemple les horaires d'accueil des enfants et des parents. Il contribue à définir le cadre et à améliorer la vie au sein de la micro-crèche. Véritable règlement intérieur, il régit le quotidien de tous les échanges que vous allez avoir avec les parents. C'est vous qui allez en définir les règles. Pour vous aider dans cette démarche et vous faciliter la tâche nous vous proposons un document à personnaliser par vos soins. Le modèle de Règlement de fonctionnement pour la micro-crèche est un outil de travail qui va vous donner des pistes de rédaction pour votre règlement intérieur. Il est pré-rempli et vous n'aurez plus qu'à compléter les espaces vides avec vos propres règles. Il vous permettra d'aborder les principaux axes d'un règlement intérieur et d'ajouter si vous le souhaitez d'autres éléments. Ce type d'outil constitue pour vous l'assurance d'un travail bien fait, correctement rédigé, tout en vous garantissant une totale autonomie de réflexion. Il s'agira de votre règlement intérieur avec vos propres règles et vos propres directives.



GUIDE PRATIQUE : Qui peut travailler en micro-crèche ? Comment recruter son personnel ? Quelle est le rôle du gestionnaire ?

Type de document : guide pratique, 15 pages, sous format PDF, Tarif : 42 euros

Vous vous posez la question de savoir avec combien de personnes vous allez devoir travailler, ou plus concrètement combien va-t'il vous falloir recruter de salariés ? Quels sont les critères spécifiques à la micro-crèche ? Comment mener des entretiens de recrutement ? Ou encore en quoi consistera votre rôle de gestionnaire ? Pas d'inquiétude ! Nous avons mené l'enquête et nous avons les réponses pour vous. Dans ce guide pratique vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'embauche du personnel de micro-crèche.

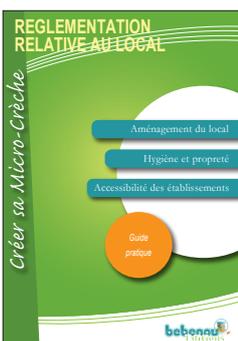
Ainsi nous vous proposons une analyse complète de toutes les démarches ainsi que de toutes les obligations légales que vous aurez à remplir lorsque vous serez employeur. Vous découvrirez les rouages de la gestion des ressources humaines. Enfin vous connaîtrez le nombre de personnels qu'il vous est nécessaire de recruter pour assurer un encadrement de qualité aux enfants accueillis dans votre structure. En effet, la micro-crèche a pour spécificité d'offrir à chaque enfant un accueil quasi personnalisé. Dans ce guide pratique, vous trouverez également les différentes fiches de poste du personnel : référent technique, gestionnaire, assistant d'accueil petite enfance et auxiliaire de puériculture.



CHOISIR ET AMENAGER SON LOCAL : Comment choisir son local ? Comment aménager son local ? Quelles sont les normes à respecter ?

Type de document : guide pratique, 15 pages, sous format PDF - Tarif : 42 euros

Vous êtes à la recherche d'un local pour y installer votre micro-crèche ? Comment choisir son local ? Comment l'aménager ? Quelles sont les normes à respecter ? Eh oui... même s'il n'y pas de restriction dans le choix du local, il y a quand même une réglementation stricte et précise à respecter. En effet vous pouvez choisir d'installer votre structure dans un appartement, une maison ou encore un local, mais il va bien évidemment falloir les aménager selon les normes de sécurité et d'hygiène relatives à l'accueil d'un public et encore plus d'un jeune public. Avec ce guide pratique nous nous proposons de dresser une liste complète et exhaustive des différentes normes d'hygiène et de sécurité à respecter si vous voulez accueillir des enfants. Fort de notre expérience de créateur de micro-crèche, notamment par le réseau de micro-crèche (www.bebenou.fr), nous vous donnerons de nombreux conseils et astuces pour réussir à aménager votre structure comme il convient. De plus, nous verrons quels sont les travaux nécessaires et indispensables à effectuer pour faciliter l'accessibilité de personnes à mobilité réduite. Ce guide est une véritable boîte à outils pour tous ceux qui ne veulent pas se perdre dans le marasme réglementaire, ou pour ceux qui veulent simplement découvrir les obligations légales avant de se lancer. Il constitue un véritable support de travail qui vous aidera à gagner un temps précieux en vous évitant de longues heures de recherche dans les textes réglementaires.



LISTE DE MATERIELS : quels matériels acheter pour ma micro-crèche ? Auprès de quel fournisseur m'équiper ? Divers conseils et astuces pratiques

Type de document : guide pratique, 12 pages, sous format PDF - Tarif : 42 euros

Ça y est, votre projet de création de micro-crèche est amorcé. Votre dossier de demande d'agrément est en cours de préparation, vous avez peut être déjà démarré la recherche de financements, vous travaillez sur votre projet pédagogique, et vous êtes à la recherche d'un local. Mais une grande question demeure : quel est le matériel nécessaire pour monter une micro-crèche ?

Si l'acquisition de certains éléments comme des lits, des jeux ou encore une ou des tables semble évidente, pour d'autres comme les cache-prises ou les chaises avec accoudoirs, c'est plus subtil. C'est pourquoi nous avons voulu dresser une liste du matériel nécessaire et indispensable à acquérir pour aider le porteur de projet à s'y retrouver. Nous vous proposons une classification du matériel par catégorie et surtout par utilité. Pièce par pièce, vous verrez ce qu'il est indispensable d'avoir pour offrir un cadre agréable et sécurisé aux enfants mais aussi pour garantir aux intervenants un certain confort de travail. Chaque élément est soigneusement commenté afin que vous en connaissiez l'existence mais aussi l'utilité. Ce support de travail vous aidera à vous faire une idée précise de tout ce dont vous aurez besoin et vous aidera par ailleurs à estimer, à chiffrer plus aisément votre besoin en investissement matériel.



FINANCEMENT DU PROJET : Comment financer sa micro-crèche ? A quelle subvention prétendre ? Quels sont les critères pour se faire financer ?

Type de document : guide pratique, 15 pages, sous format PDF - Tarif : 52 euros

Vous avez pour projet de monter une micro-crèche ? Vous voulez savoir quelles sont les aides et les subventions auxquelles vous pouvez prétendre ? Nous avons ce qu'il vous faut ! Dans ce guide pratique nous avons analysé très concrètement tous les types d'aides que le porteur de projet peut solliciter. Vous retrouverez ainsi à l'intérieur de ce fascicule toutes les sources de financement possibles par type et catégorie : cela va du simple apport personnel, aux aides accordées par les collectivités ou les caisses d'allocations familiales, en passant par le classique prêt bancaire. Nous vous informons aussi sur toutes les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à ces financements et sur les organismes auxquels vous devez vous adresser pour les obtenir. Bien plus qu'un simple guide listant les subventions auxquelles vous avez droit, ce fascicule se veut être un véritable support de travail, en vous permettant d'orienter rapidement vos recherches de financement selon votre propre situation et surtout en fonction de vos besoins réels. Vous trouverez dans la lecture de ce guide un gain de temps non négligeable et une économie d'énergie considérable puisque vous n'aurez plus à faire le travail de recherche des différentes sources de financement, mais simplement à identifier celles qui vous intéressent et à vous lancer dans les démarches nécessaires.



Introduction

Une micro-crèche est un établissement d'accueil d'enfants, âgés d'au moins 2 mois et jusqu'à leurs 6 ans au plus tard. Cette offre d'accueil est particulière. En effet, au vu de sa capacité d'accueil limitée (au maximum 10 enfants accueillis simultanément), elle favorise les interactions singulières entre enfants, entre l'enfant et l'encadrant, tout en permettant à chacun de vivre la collectivité. D'autre part, ce type d'établissement relève d'un statut juridique spécifique. Ainsi, ils peuvent être assimilés aux structures de droit privé, et le personnel d'encadrement en est salarié. De ce fait, la responsabilité vis-à-vis des familles est clairement définie.

Depuis 2007, la législation allège considérablement les règles concernant la création de telles structures. Comme le prévoit la loi, un particulier, une association ou une entreprise peut créer une micro-crèche.

A l'origine créateur et gestionnaire des micro-crèches Bébénou, le Groupe BEBENOU met au service de toute personne ayant pour désir de créer une structure petite enfance une offre de formation variée et complète. L'objectif de ce document est de recenser pour vous les principales étapes et démarches relatives à la concrétisation de vos projets.

Vous retrouverez, dans les grandes lignes, le parcours de toute entité souhaitant créer une micro-crèche, ainsi que de nombreux conseils pratiques.

A) Pourquoi la micro-crèche ?

La micro-crèche est née d'une volonté gouvernementale, suscitée par le nombre croissant d'enfants naissant en France et par la pénurie de places en espace d'accueil collectif et notamment en crèche. Elle existe sous sa forme actuelle depuis le décret du 22 février 2007.

Il s'agit plus précisément d'une structure d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'assistant maternel.

Lancée d'abord sous forme expérimentale, dans le cadre du plan « Petite enfance », puis remaniée au fur et à mesure jusqu'à atteindre sa forme définitive, elle est une nouvelle catégorie de structure qui vient compléter l'offre d'accueil de jeunes enfants existante.

B) Le concept

La particularité de la micro-crèche réside dans son concept. C'est une structure d'accueil particulière destinée aux enfants de deux mois et jusqu'à six ans. Elle ne peut accueillir que jusqu'à 10 enfants en simultané.

C) Qui peut créer une micro-crèche ?

La micro-crèche peut être créée par :

- ❖ Un particulier,
- ❖ Une entreprise (SARL, SA, EURL...),
- ❖ Une entité à but non lucratif telle qu'une association ou une fondation,
- ❖ Un organisme public tel qu'un hôpital,
- ❖ Une commune (ou groupement de communes), un département, une région...

Toute personne ou tout porteur de projet peut donc prétendre à la création d'une micro-crèche car il n'est demandé aucun diplôme particulier ou spécialisation spécifique.

D) Où peut-on créer une micro-crèche ?

L'implantation géographique d'une micro-crèche peut se faire partout où le besoin d'une structure d'accueil pour jeunes enfants se fait ressentir, que ce soit en milieu rural, urbain ou périurbain. Dès qu'il existe une demande à laquelle les structures classiques ne peuvent répondre ou ne répondent pas suffisamment, alors on peut songer à créer sa micro-crèche.

De même tout local de type appartement, maison ou local communal, ayant subi une mise aux normes d'hygiène et de sécurité nécessaire, peut accueillir une micro-crèche.

A cet effet, les Editions Bébenou proposent un guide pratique permettant de connaître plus en détail la réglementation en vigueur concernant le local de la micro-crèche.

E) Quelles sont les démarches administratives à mener ?

De par sa petite taille, les démarches administratives liées à la création d'une micro-crèche sont limitées en termes de volume et de temps.

I) Un dossier de demande d'agrément

Comme pour toute création d'activité, il est avant tout nécessaire de bâtir un dossier résumant et définissant clairement vos ambitions. Il sera la carte de visite de votre projet auprès de tous vos interlocuteurs. Il doit être à la fois aussi complet, précis et exhaustif que possible.

Doivent y apparaître notamment :

- 📄 La définition des statuts (entreprise ou association),
- 📄 Une étude de besoins. Sachez qu'il existe des entreprises spécialisées dans la réalisation de ce type d'études de besoins qui peuvent vous aider. Vous pouvez également vous procurer un modèle commenté d'étude de besoins afin de vous aider à réaliser la vôtre.

-  Les prévisionnels financiers,
-  L'adresse et les plans du local,
-  Le projet pédagogique,
-  Le règlement de fonctionnement,
-  Les profils des personnes que vous envisagez de recruter,
-  Le planning du personnel, en précisant les noms et diplômes,
-  Une copie de la décision d'autorisation d'ouverture au public prévue à l'article L.111-8-3 du code de la construction et de l'habitat et des pièces justifiant l'autorisation prévue à l'article R.111-19-29 du même code.
-  La date exacte prévue pour l'ouverture.

2) A qui adresser le dossier

Votre dossier de demande d'agrément est à adresser au Président du Conseil Général de votre département. Ce dernier sollicitera l'avis du médecin de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). C'est ensemble qu'ils vont étudier le projet et procéder à toutes les vérifications nécessaires avant de donner un avis favorable ou non.

3) Un agrément

Pour pouvoir ouvrir une micro-crèche il faut avoir reçu un agrément. Cet agrément est délivré par le Conseil Général du département dans lequel la micro-crèche sera implantée. C'est après l'examen d'un dossier complet que le Président du Conseil Général donne son autorisation. Cette autorisation est délivrée sous réserve d'un avis favorable du médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

F) Qui encadre les enfants ?

Au sein de la micro-crèche, les enfants sont accueillis et encadrés par un personnel obligatoirement expérimenté. Les professionnels doivent posséder au minimum :

- ❖ 3 ans d'expérience en tant qu'assistant maternel agréé,
- ❖ un diplôme « petite enfance » au moins équivalent au CAP Petite Enfance, complété d'une expérience de 2 ans minimum auprès de jeunes enfants.

L'encadrement y est beaucoup plus individualisé que dans les crèches classiques.

Vous pouvez vous référer au guide pratique édité par les Editions Bébéno pour connaître en détail le nombre de personnes à embaucher, leur salaire ainsi que les différentes fiches de poste.

G) Qui gère la micro-crèche ?

Le gestionnaire de la micro-crèche peut être ou pas un professionnel de la petite enfance. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un diplôme dans la petite enfance pour ouvrir une micro-crèche. Néanmoins, le gestionnaire et porteur de projet qui n'a pas de diplôme de ce secteur sera tenu de désigner une personne chargée d'assurer le suivi technique, l'élaboration ainsi que la mise en œuvre du projet d'accueil. Cette personne aura la casquette de référent technique.

H) Comment est fixé le tarif pour l'accueil des enfants ?

Le gestionnaire peut choisir entre deux modes de fonctionnement :

1) Fonctionnement en mode Prestation de Service Unique (PSU)

Le montant de la PSU est égal à 66 % du prix de revient d'une heure d'accueil dans la structure (montant plafonné), duquel est déduit le montant payé par la famille. Le montant horaire de la PSU vous sera communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) lors d'un entretien.

2) Fonctionnement en mode Prestation Accueil Jeune Enfant : Complément Mode de Garde (PAJE CMG)

Elle concerne les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent la structure. Cette prestation de service implique qu'un contrat d'accueil, établi sur la base du rythme et de la durée de fréquentation de l'établissement, soit signé entre le gestionnaire et la famille. Le montant facturé aux familles est calculé à partir d'une méthodologie imposée par la CAF.

Si le gestionnaire opte pour ce choix, les familles qui réservent des places dans sa structure percevront une aide de la CAF (sous réserve qu'elles remplissent les conditions d'ouverture de droit). Cette aide, la Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) Complément libre choix Mode de Garde, compensera une partie des frais de garde.

Soulignons que, pour pouvoir en bénéficier, l'enfant devra être accueilli au minimum 16 heures dans le mois. En optant pour cette option, le gestionnaire peut alors déterminer librement le montant de la tarification qui est appliquée aux familles. En revanche, il ne pourra pas percevoir pour le même service, un autre financement de fonctionnement de la CAF.

I) Où trouver les financements ?

Il existe de nombreuses sources de financement pour la création d'une micro-crèche. Outre les financements classiques liés au projet, il existe des partenaires financiers spécifiquement liés à la création d'un espace d'accueil. Ces partenaires sont entre autre, la Caf qui offre une aide à l'investissement et au fonctionnement, les collectivités ou encore les conseils généraux.

Vous pourrez trouver sur le site des Editions Bébénoù un guide pratique comprenant la liste de toutes les aides auxquelles vous pourriez prétendre ainsi que leurs critères d'attribution.

J) Pourquoi choisir la micro-crèche ?

1) Les avantages pour le porteur de projet

Pour les porteurs de projet désirant mettre en place une structure de type micro-crèche les avantages sont nombreux :

- Des formalités administratives significativement réduites comparées à celles nécessaires à la mise en place d'une structure de type crèche collective,
- Des coûts limités en matière d'investissement financier,
- Une facilité d'installation puisque tout local aménagé et mis aux normes peut servir à l'accueil de la micro-crèche,
- Un investissement en matériel réduit du fait du faible nombre d'enfants à accueillir en simultané.

2) Les avantages pour les parents

Pour les parents désirant opter pour un mode d'accueil de type micro-crèche les avantages sont non négligeables :

- Il permet d'offrir à leur(s) enfant(s) un accueil sur mesure à mi-chemin entre la structure individuelle, personnalisée et collective,
- Chaque enfant s'intègre en douceur et surtout à son propre rythme à la vie en collectivité,
- Une souplesse au niveau des horaires permet de répondre au plus près aux besoins de chaque famille,
- Le coût horaire très avantageux permet aux familles les plus modestes de pouvoir prétendre à une telle structure d'accueil pour leur(s) enfant(s),
- Un accès équitable à un mode de garde grâce au fonctionnement en mode PSU.



BON DE COMMANDE

A retourner aux Editions Bébénou
33 rue Paul Gauguin, BAL 303
31100 Toulouse

Je souhaite recevoir les ouvrages référencés ci-dessous **par email** :

Nom – Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone:

Email : **(OBLIGATOIRE)**

REFERENCE	TITRE DE L'OUVRAGE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Frais de port – Envoi par mail uniquement				0,00 €
Montant total de votre commande				

- Je règle par chèque à l'ordre des Editions Bebenou
- Je règle par carte bancaire, auquel cas je complète le tableau ci-dessous

Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB	
Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB	
Ma carte expire le	

Date et signature :

**Renvoyez nous ce bon de commande accompagné de votre règlement
aux Editions Bébénou à l'adresse ci-dessus**

